

L'assistance à la location de FEMA peut aider les locataires et les propriétaires qui ont besoin d'un logement

Release Date: juin 14, 2021

BATON ROUGE, Louisiane – Pour les locataires et les propriétaires de Louisiane qui ne peuvent pas vivre dans leur maison en raison des violentes tempêtes, tornades et inondations de mai, l'aide à la location de FEMA peut aider. La prime de location initiale est de deux mois et peut être révisée pour une aide supplémentaire.

L'aide à la location de FEMA est une allocation temporaire accordée aux survivants pour se payer un logement pendant qu'ils réparent ou reconstruisent leur maison. Pour les locataires, cela peut apporter une solution pendant que leur logement est en réparation ou pendant qu'ils cherchent un nouveau logement à louer.

Les options comprennent la location d'un appartement, d'une maison ou d'une caravane pouvant garder les survivants à proximité de leur travail, de leur école, de leur domicile et de leurs lieux de culte. Les logements étant rares, les survivants peuvent mettre du temps à trouver un logement de remplacement convenable.

Les fonds peuvent être utilisés pour les dépôts de garantie, le loyer et le coût des services publics essentiels tels que l'électricité, le gaz et l'eau. Ils ne peuvent pas être utilisés pour payer le câble ou Internet.

Pour les survivants qui habitent les paroisses de l'Ascension, de Calcasieu, de Baton-Rouge Est, d'Iberville ou de Lafayette, suivez ces étapes si votre logement est inhabitable et que vous en avez besoin d'un :

- Faites une réclamation auprès de votre compagnie d'assurance. Votre compagnie d'assurance propriétaire ou locataire fournira un document de règlement que vous devrez fournir à FEMA. L'obtention de ce document peut



FEMA

Page 1 of 2

prendre du temps, alors faites votre réclamation dès que possible. Vérifiez également auprès de votre agent d'assurance si votre police couvre les frais de subsistance supplémentaires (FSS). Les FSS peuvent payer pour déménager dans une résidence temporaire.

- Demandez l'assistance de FEMA immédiatement. Si vous avez une assurance, informez-en FEMA et soumettez vos documents de règlement pour examen une fois que vous les avez reçus. FEMA ne peut pas déterminer votre statut d'éligibilité final tant que ces informations ne sont pas complètes. Si votre police n'inclut pas les FSS, ou si vous utilisez cette couverture et que vous ne pouvez toujours pas vivre dans votre maison, vous pouvez être admissible à l'aide à la location de FEMA. Vous pouvez postuler en allant en ligne sur disasterassistance.gov, en téléchargeant l'application FEMA ou en appelant la ligne d'assistance au 800-621-3362 (ATS au 800-462-7585).

Un inspecteur de FEMA pourra vous contacter pour prendre rendez-vous pour inspecter les dommages à l'extérieur de la maison et pour enregistrer vos informations sur tout dommage à l'intérieur. Les inspecteurs peuvent regarder à travers les fenêtres pour voir des dommages visibles, mais n'entreront pas à l'intérieur.

Conservez vos reçus pendant trois ans pour montrer comment vous avez dépensé les allocations FEMA. Si l'argent de l'allocation n'est pas utilisé comme indiqué dans la lettre, vous devrez peut-être rembourser FEMA et pourriez perdre votre éligibilité à une aide fédérale supplémentaire.

Des prolongations d'aide à la location peuvent être accordées pour des périodes de trois mois jusqu'à un maximum de 18 mois à compter de la date de la déclaration de sinistre à FEMA.

Il est important de garder FEMA à jour avec vos coordonnées et votre statut de logement. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours appeler la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362 (ATS au 800-462-7585).

Pour les dernières informations sur les violentes tempêtes, tornades et inondations du 17 au 21 mai, rendez-vous sur www.fema.gov/disaster/4606. Suivez le compte Twitter de la Région 6 de FEMA sur twitter.com/FEMARegion6.

